

### Des enjeux forts



#### Etude préliminaire :

- La qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
- La valorisation du patrimoine naturel
   et paysager de la Marne et de ses affluents;
- La conciliation des différents usages de l'eau;
- L'aménagement durable dans un contexte de développement urbain.

=> 4 Commissions thématiques de travail

### Objectifs des 1ères commissions

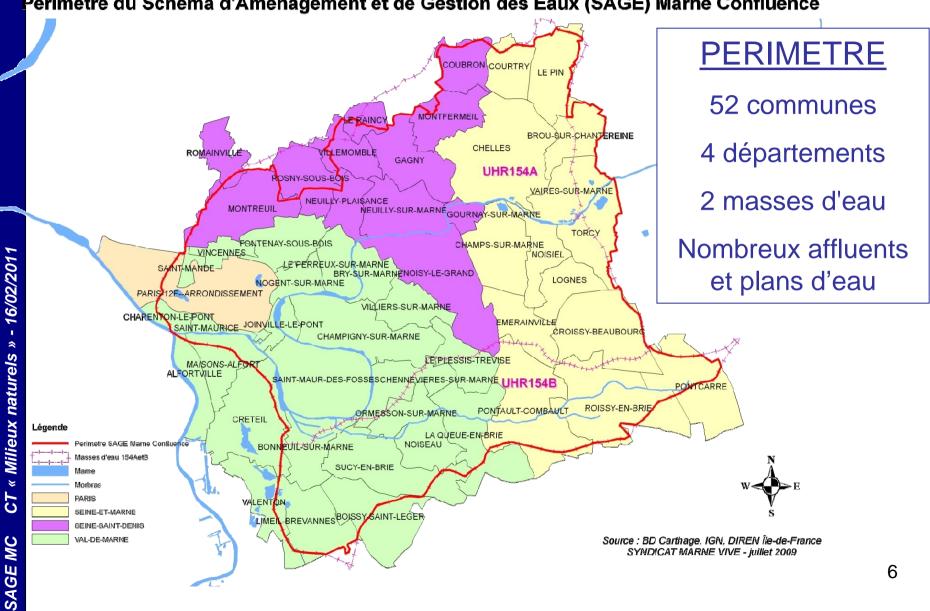
- ✓ Approche du territoire dans son ensemble sur la thématique ;
- ✓ Préciser les enjeux majeurs de la thématique sur lesquels s'axer ;
- ✓ Arrêter une méthode de travail :
  - Rôle de chacun (président de commission, animateur, membres, BE...)
  - **Organisation** du travail : calendrier, mode de présentation, attentes (visites terrain, retours d'expériences)
  - Méthode pour alimenter l'état des lieux :
    - => compilation des données/études/inventaires existants
    - => besoins en études complémentaires

Favoriser un échange venant des membres

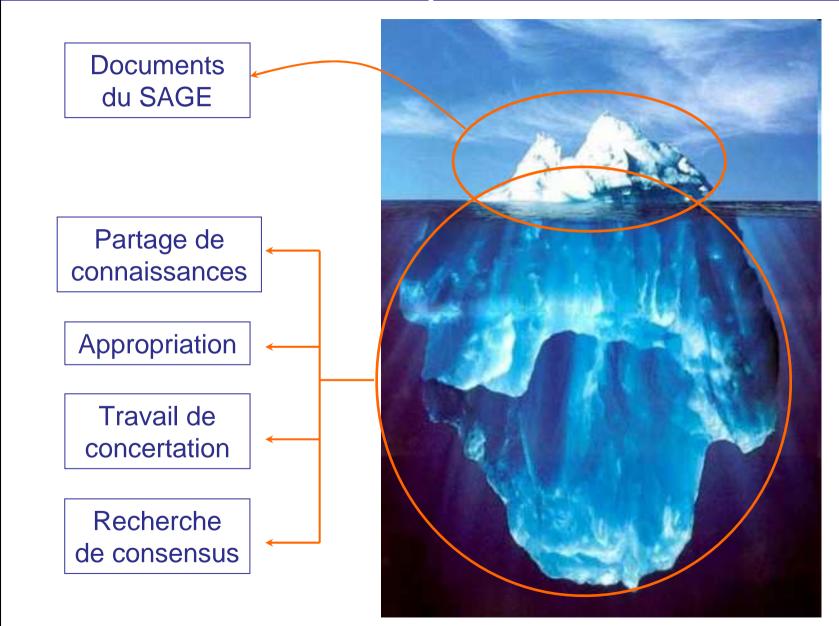
# Etat des lieux - Intérêt - Méthode - Cadre de la commission CT « Milieux naturels » 16 février 2011

### Le territoire du SAGE

Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence



## Qu'est-ce qu'un SAGE ?



### Intérêt de l'état des lieux (EdL)

- Accent mis sur la concertation
- => Consultation non limitée aux membres de la CLE !! (participation d'agents techniques, d'experts...)
- Socle / référentiel du SAGE
- => Mener une analyse large de la situation du territoire et des connaissances en balayant tous les milieux et tous les usages
- Ne pas viser l'exhaustivité mais la pertinence

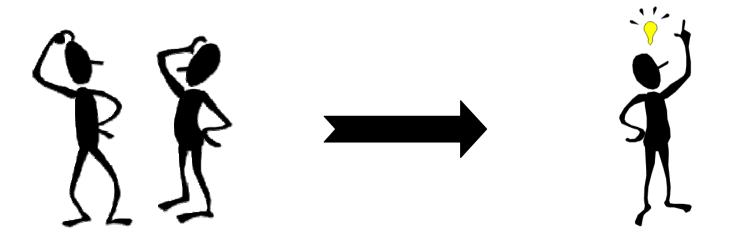


### Objectif de l'EdL

- ✓ Acquérir une **vision globale et partagée** des enjeux de gestion de l'eau sur le territoire.
- ⇒ Remettre les particularités de chaque territoire dans la globalité du SAGE
- ✓ <u>Préalable</u> : répondre aux questions
  - « Quels sont les enjeux majeurs du territoire »



« De quel type de données a-t-on besoin ? »



### Processus d'élaboration de l'EdL

Recenser les données disponibles Organiser les données et les expertiser

Identifier les manques

Identifier les attentes de la commission

Constituer un **REFERENTIEL**des données et connaissances
(animateur + CT)

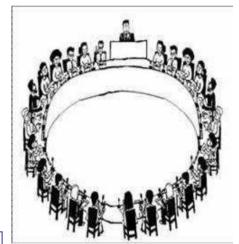
1

**BESOINS** du SAGE (animateur + CT)

2

3

PROPOSITIONS d'études complémentaires (CT puis CLE)



4

#### **EXPLOITATION**

Extraire, synthétiser l'information

### Méthode : étape 1

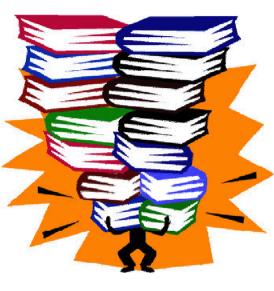
Collecte des études/ données/schémas...



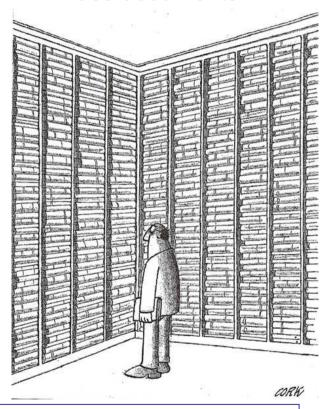
Analyse des documents



Classement adapté des documents







#### Organisation des données

Constituer une « bibliothèque » de la commission (et donc du SAGE) Réaliser une « **fiche produit** » de chacune des sources

### Outils pour l'EdL

- « Fiche produit » = outil de classement
- => Mise à jour d'un fichier Excel

Nom du document	Type de document	Producteur / MO	Année de réalisation
			/ d'acquisition



Territoire concerné	Enjeux identifiés, priorités	(A jour ? Complet ?
		Limites ?)

- « Fiche acteur » : (document joint à la convocation)
- permettre aux acteurs d'apporter leur <u>ressenti sur les enjeux</u>
   du territoire, leurs <u>attentes</u>, et d'établir une <u>première hiérarchie</u>
- 1er recensement de données/études...

### Cadre de la commission (cf Fiche)

En dépit de son caractère urbain, le territoire Marne Confluence abrite des **espèces et habitats remarquables très diversifiés**. La richesse des milieux naturels, très disparate sur le territoire, constitue un gage de qualité écologique des cours d'eau, mais également, pour l'Homme, l'assurance d'une qualité de la ressource et du **cadre de vie**. Pour être préservé voir reconquis sur certains secteurs, ce patrimoine naturel et paysager doit faire l'objet d'une **gestion globale** à enclencher au sein du SAGE. c

#### Assurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

- ⇒ Déterminer la richesse écologique du territoire (habitats, espèces) ;
- ⇒ Recenser les zones humides ;
- ⇒ Acquérir des connaissances sur la dynamique des milieux naturels, leur fonctionnalité : atouts / faiblesses du territoire ;

#### Restaurer/préserver les habitats

- ⇒ Aménager, restaurer l'écologie des berges, des îles...
- ⇒ Maîtriser la fréquentation des milieux naturels ;

#### Préserver/développer les trames V&B

- ⇒ Préserver les réservoirs de biodiversité :
- ⇒ Restaurer la continuité écologique ;



#### Dispositions identifiant les SAGE comme levier d'action :

### Disposition 51 : Instaurer un plan de restauration des milieux aquatiques dans les SAGE

Il est <u>recommandé</u> d'intégrer la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, ainsi que le maintien et la restauration des interconnexions entre habitats, dans le PAGD.

### Disposition 54 : Maintenir et développer la fonctionnalité des milieux aquatiques particulièrement dans les zones de frayères

Il convient de maintenir, de restaurer et d'entretenir de manière ciblée la diversité physique et la dynamique des milieux au niveau des **zones de reproduction**, **d'alimentation et de croissance**. Cette disposition concerne de nombreuses espèces. Ces zones doivent être recensées et suivies en application de l'article L.432-3 du code de l'environnement. Elles <u>peuvent</u> également être recensées dans les SAGE et autres plans de gestion. Ces zones peuvent alors faire l'objet de mesures de gestion et de protection adaptées.

« Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques ainsi que la biodiversité » cf Fiche cadre

### Disposition 56 : Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale

Identification ces secteurs, en particulier dans le cadre d'un SAGE, et mettre en œuvre les outils de protection les plus adaptés.

### Disposition 64 : Diagnostiquer et établir un programme de libre circulation des espèces dans les SAGE

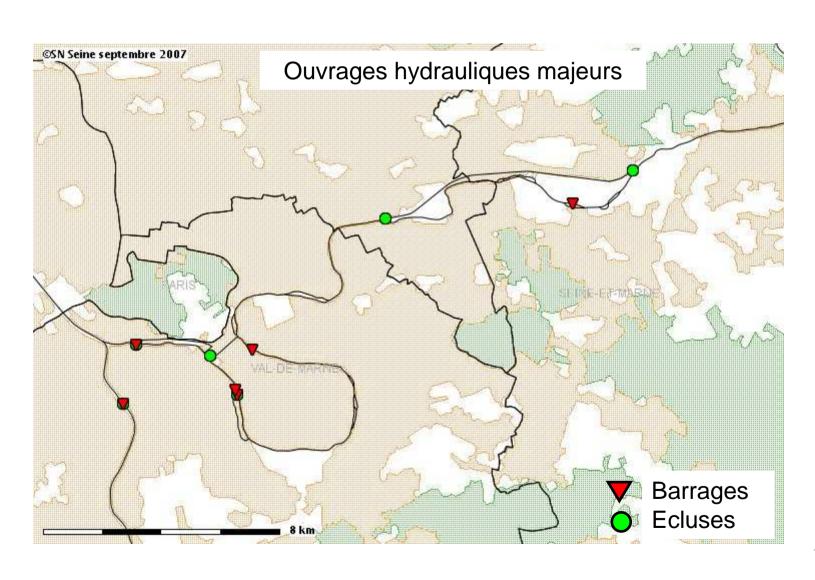
Dès lors que les espèces présentes ou les axes migrateurs prioritaires le justifient, il est recommandé que les PAGD des SAGE comportent un **inventaire précis de l'ensemble des obstacles à la continuité écologique**, un classement par ordre d'importance en fonction de leurs caractéristiques qui tiennent compte des usages économiques des ouvrages et un programme visant à garantir la continuité.

=> Marne : classement en liste 1 et classement comme axe migrateur des anguilles (actions de connaissance)

### Disposition 70 : Etablir et mettre en œuvre des plans de gestion piscicole à une échelle pertinente

Développer et mettre en œuvre des plans de gestion, à l'échelle d'unités hydrographiques homogènes. Les SAGE, qui assurent une cohérence des actions des gestionnaires (fédérations, associations et propriétaires riverains) adaptée à l'état du milieu, <u>peuvent</u> utilement, dans leur PAGD, prévoir ces **plans de gestion**. Ces plans de gestion s'appuient sur les Schémas Directeurs à Vocation Piscicole (SDVP) et les Plans Départementaux de Protection et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

=> SDVP ppc et 77 disponibles, PDPG 77 en cours de révision



#### Disposition 80 : Délimiter les zones humides

La CLE identifie de manière précise les zones humides et intègre cet aspect dans les documents cartographiques du SAGE.

### Disposition 81 : Identifier les ZHIEP et définir des programmes d'actions (Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier)

Dans une seconde étape, l'autorité administrative inventorie les ZHIEP. Il est souhaitable que la CLE impulse cette démarche pour les zones humides présentant des enjeux forts.

Puis, la définition et la mise en œuvre des **programmes d'actions** nécessaires à la préservation, au maintien et à la restauration des zones humides sont <u>encouragées</u>, en concertation avec les partenaires locaux, sous l'égide de la CLE.

#### Disposition 82 : Délimiter les ZHSGE

(Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau)

<u>Fortement recommandé</u> que les SAGE délimitent et caractérisent les ZHSGE. L'autorité administrative établit sur cette base des servitudes permettant la préservation et la restauration de ces zones.

Il est fortement recommandé que des **prescriptions concernant les modes d'utilisation des sols** soient imposées. Le drainage, le remblaiement ou le retournement de prairies peuvent ainsi être prohibés par arrêté préfectoral.

Recenser et caractériser les zones humides : un travail par étapes !

### Organisation des données





- Le régime hydrologique des cours d'eau ;
- La morphologie des cours d'eau ;
- Les milieux naturels du territoire ;



- La qualité biologique des milieux naturels ;
- Les milieux naturels remarquables ;
- Les zones humides ;
- Identifier des entités paysagères et trames vertes et bleues

Contenu non exhaustif! A compléter si besoin.



### A retenir!

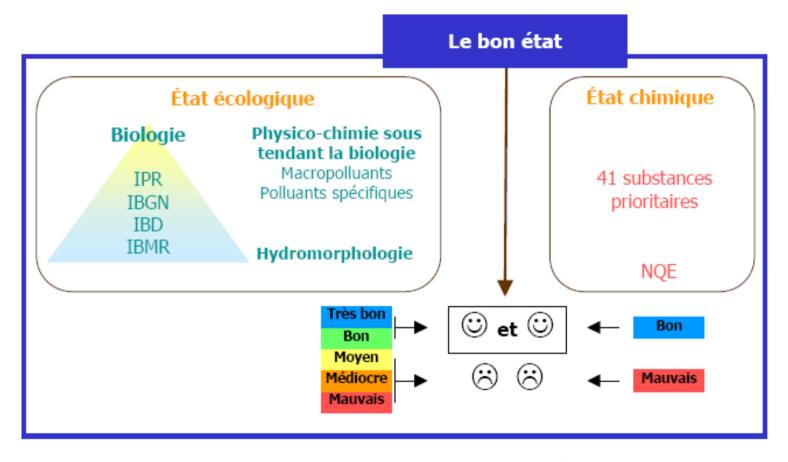
#### Attentes vis-à-vis des membres :

- mobiliser les services et leur réseau d'acteurs ;
- communication des schémas et programmes d'action avec expertise sur leur niveau d'avancement;
- analyse critique des données (papier, cartographique) et documents communiqués ;

Rendez-vous à prévoir avec l'animateur du SAGE.



### Définition du bon état / potentiel

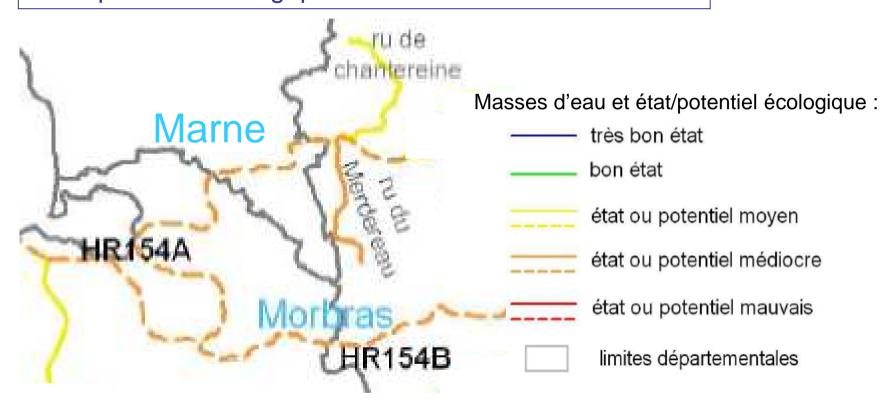


Source : DRIEE-IdF

Objectif de « **bon potentiel** » pour les <u>masses d'eau fortement</u> <u>modifiées</u> (= ayant subi des modifications importantes de leurs caractéristiques physiques)

### Etat des cours d'eau (actuel)

Etat / potentiel écologique des cours d'eau – 2006-2007



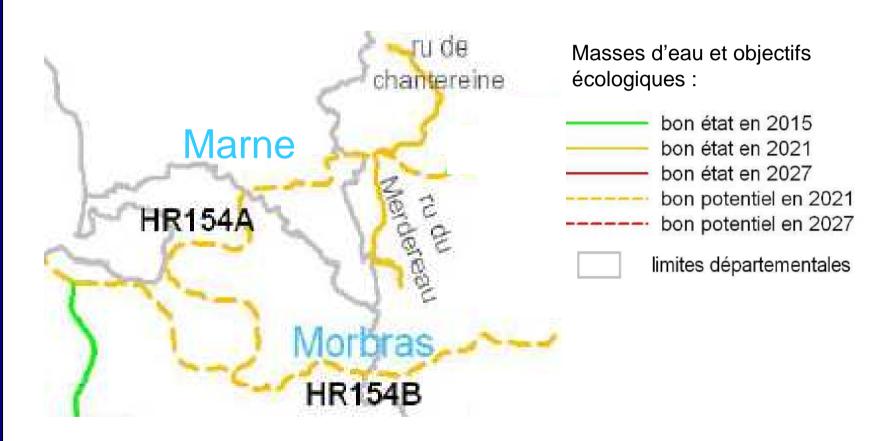
#### **Commentaires**:

Déclassement Marne + Morbras : Nitrates et Nutriments

=> Dégradation progressive de la Marne vers l'aval sur l'azote et le phosphore (apport des affluents : amont + Morbras).

### Etat des cours d'eau (Objectifs)

Objectifs d'état écologique des cours d'eau (SDAGE)



<u>Commentaires</u>: Report de délai. Etat des cours d'eau **dégradé**.

### Commentaires

✓ Ecart au bon état / potentiel encore conséquent.

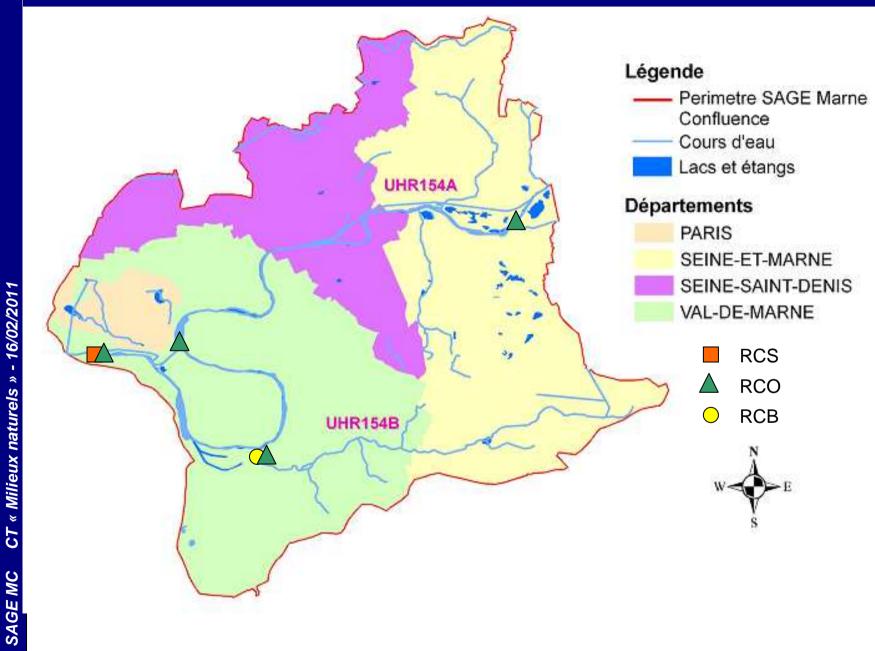
Malgré le report de délai, nécessité de trouver des solutions dès à présent pour agir en faveur de la **reconquête** et **non dégradation** des cours d'eau.

- ✓ Dans le cadre du SAGE, besoin d'une **analyse plus fine** pour évaluer l'impact des pressions qui s'exercent sur les cours d'eau principaux et leurs affluents.
- ⇒ Recours à des <u>réseaux de suivi locaux</u> !

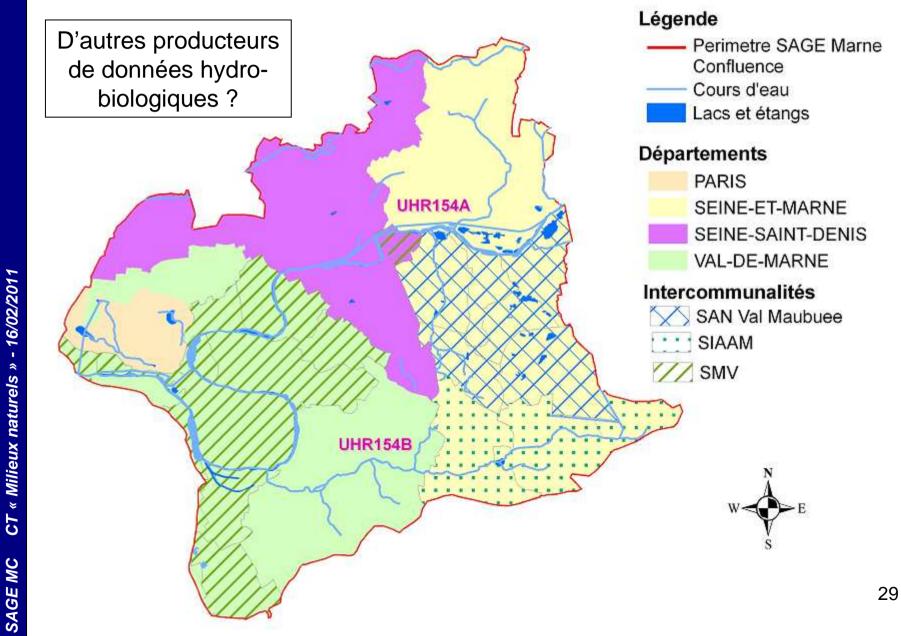
#### Enjeux:

- Disposer de données complémentaires sur le bassin pour identifier les impacts sur le milieu et localiser les « points noirs » de pollution
- Convenir d'une interprétation commune des données

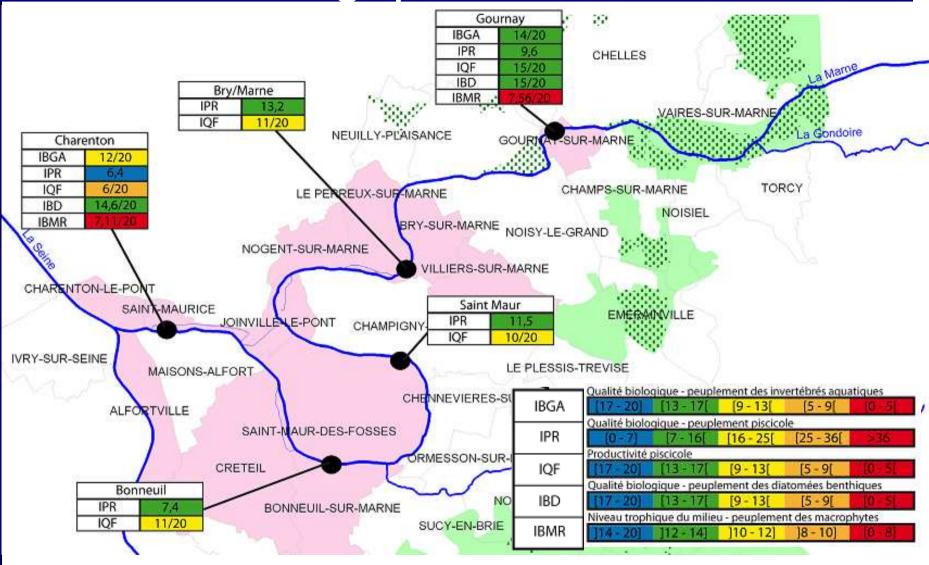
## Réseau de suivi « DCE »



### Producteurs de données



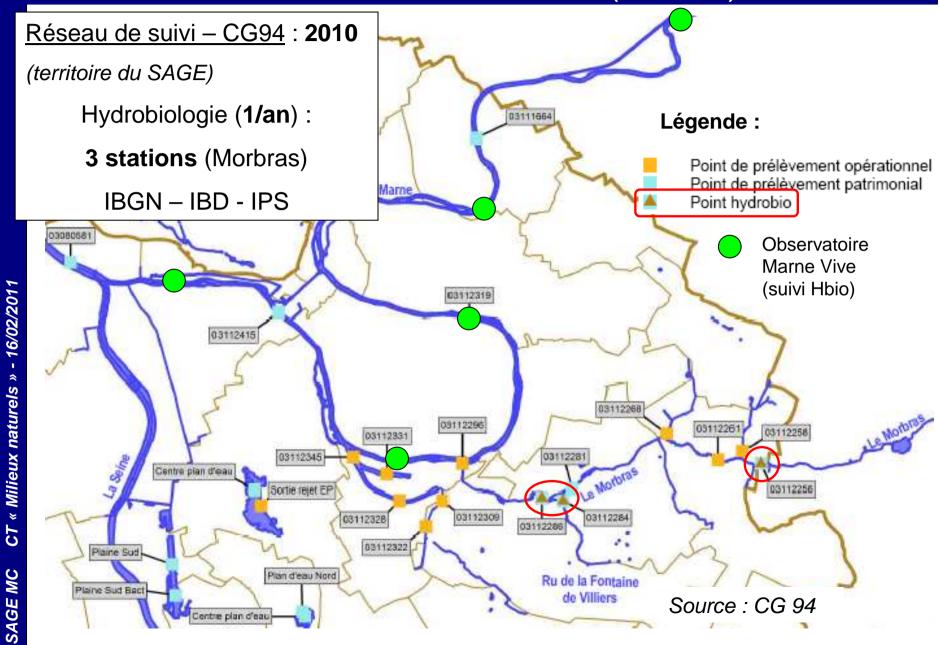
### Qualité biologique (Observatoire Marne Vive - 2008)



CT « Milieux naturels » - 16/02/2011

SAGE MC

### Réseaux locaux (CG 94)



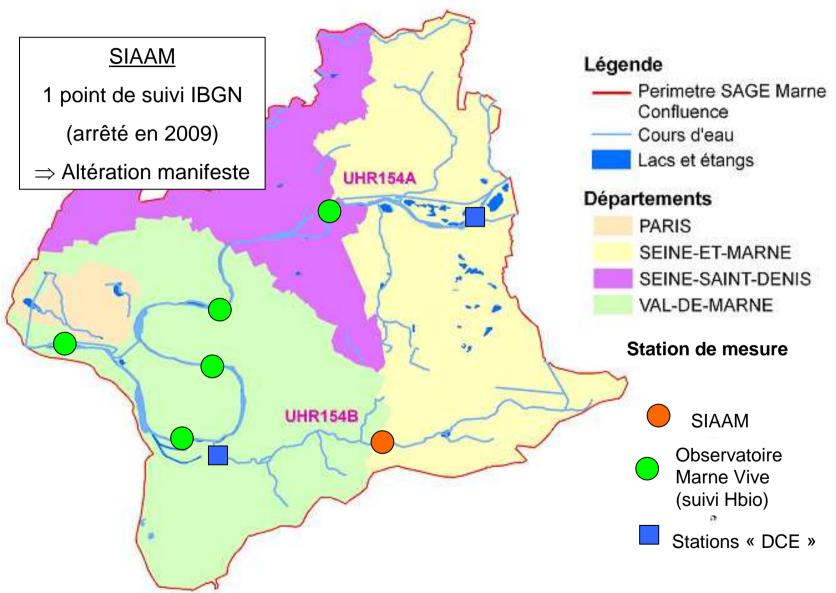
### Réseaux locaux (CG 94)



#### Etudes hydrobiologiques du Morbras : 2005 et 2010

- Amont la Queue-en-Brie : IBGN => qualité mauvaise ; IBD => qualité moyenne
- ru Fontaine de Villiers (Noiseau) : IBGN => médiocre ; IBD => moyenne
- Parc amont (Sucy-en-Brie) : IBGN => moyen ; IBD => moyen

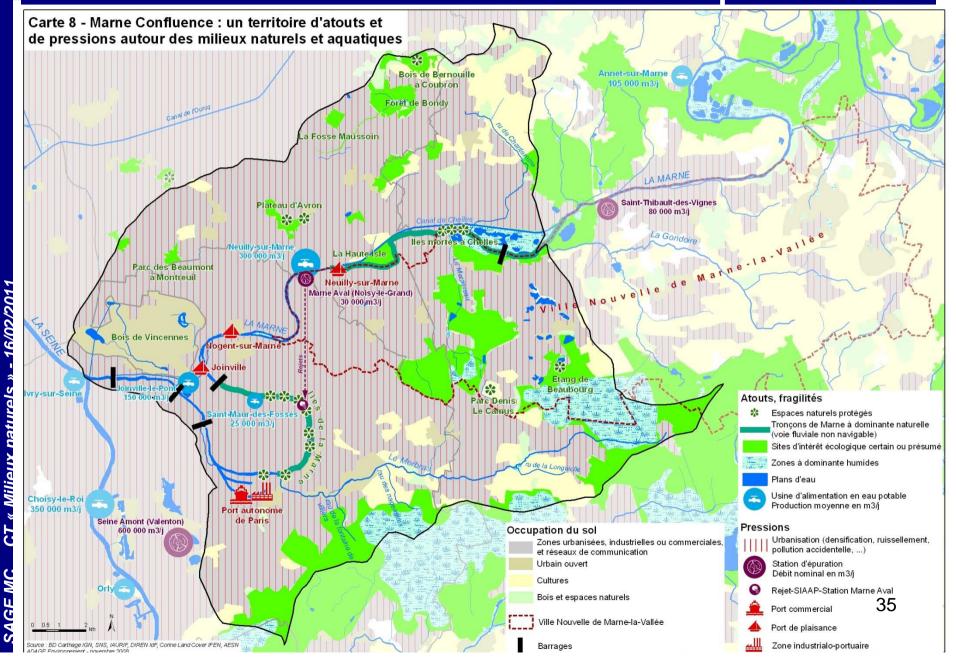
### Réseaux locaux (SIAAM)



CT « Milieux naturels » - 16/02/2011

SAGE MC

### Un territoire riche mais sous pression



CT « Milieux naturels » - 16/02/2011

SAGE MC

### Des sites remarquables



Ile Pissevinaigre – RND (Photo: CG94)



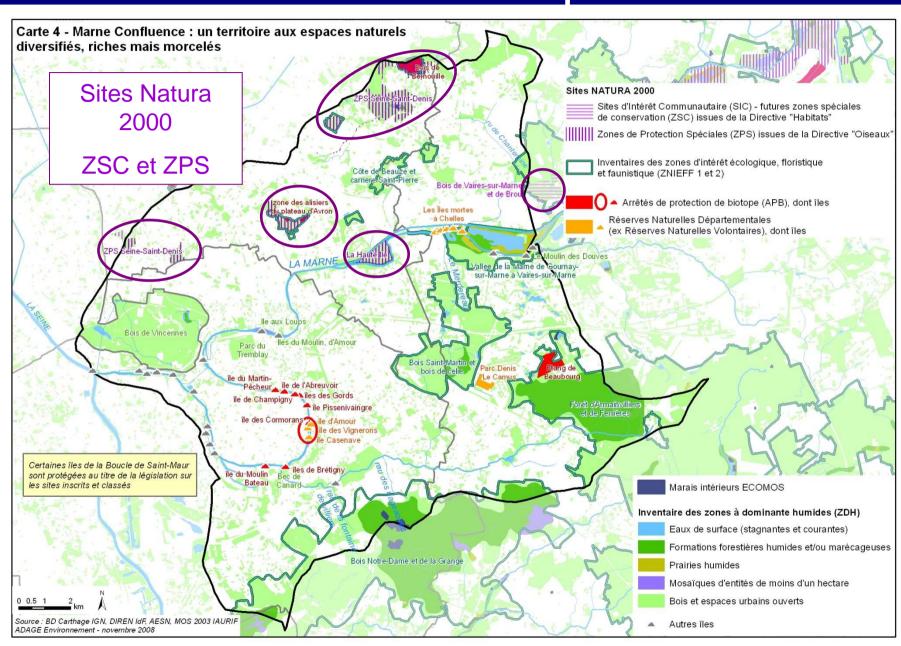




CT « Milieux naturels » - 16/02/2011

# SAGE MC CT « Milie

### Des sites remarquables

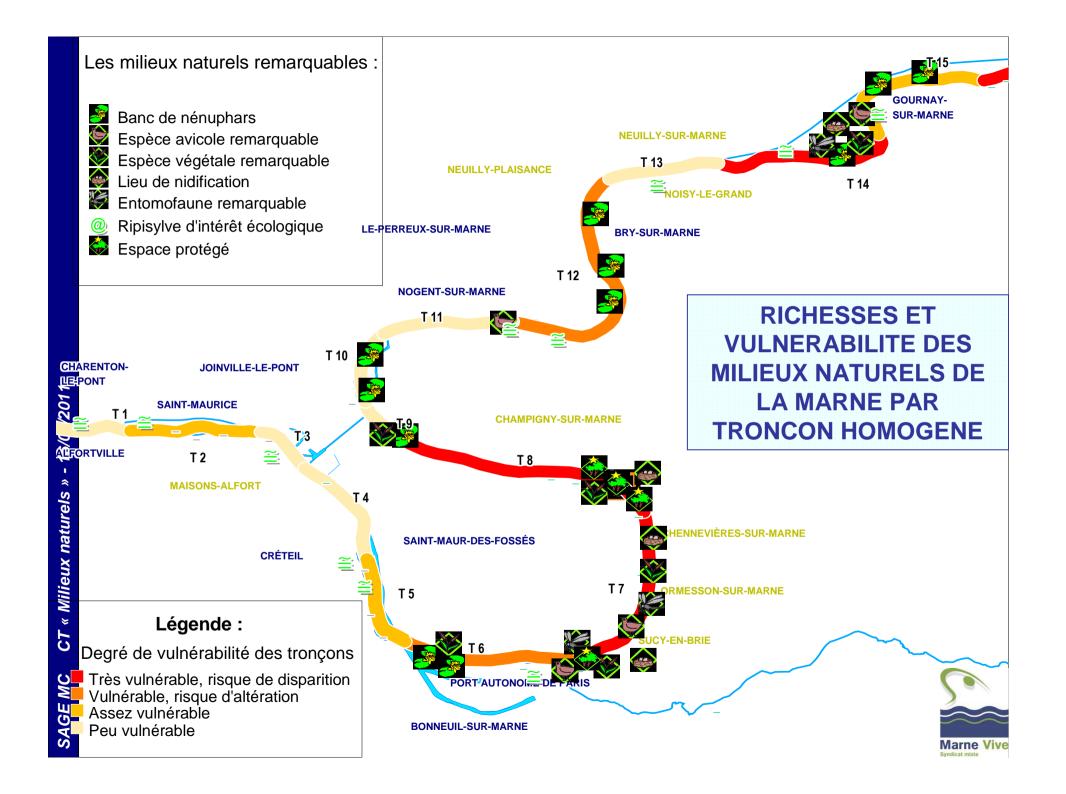


# Des sites remarquables



# Projets de restauration de berges de la Marne envisagés dans le cadre du contrat de bassin 2010 - 2015





## Développer les trames vertes & bleues

#### Objectifs de la TVB:

(Re)constituer un réseau d'échanges cohérent à l'échelle d'un territoire pour la libre circulation des espèces.

=> Constituer un maillage des continuités écologiques

Quelle réponse à cet enjeu face à la multiplicité des échelles du territoire ?

Au niveau régional : le SDRIF, le SRCE

#### Au niveau départemental :

- le Plan vert 2006-2016 (CG94)
- le Schéma de l'environnement vert (SEVES CG93)

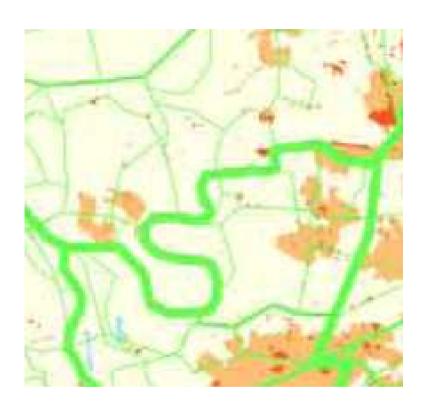
=> cadre à une politique active pour créer de nouveaux espaces verts et pour réaliser un maillage entre ces différents espaces de respiration.

Au niveau communal, intercommunal : SCoT, PLU, ACTEP...

⇒ Relier tous ces maillons pour arriver à constituer une trame

# SAGE MC

## SDRIF (version adoptée 09/2008)



Les grandes vallées comme celle de la Marne constituent les principales liaisons structurantes

Les berges de la Marne doivent (re)devenir un élément fort de l'identité de la Région Ile-de-France.

#### Continuités écologiques

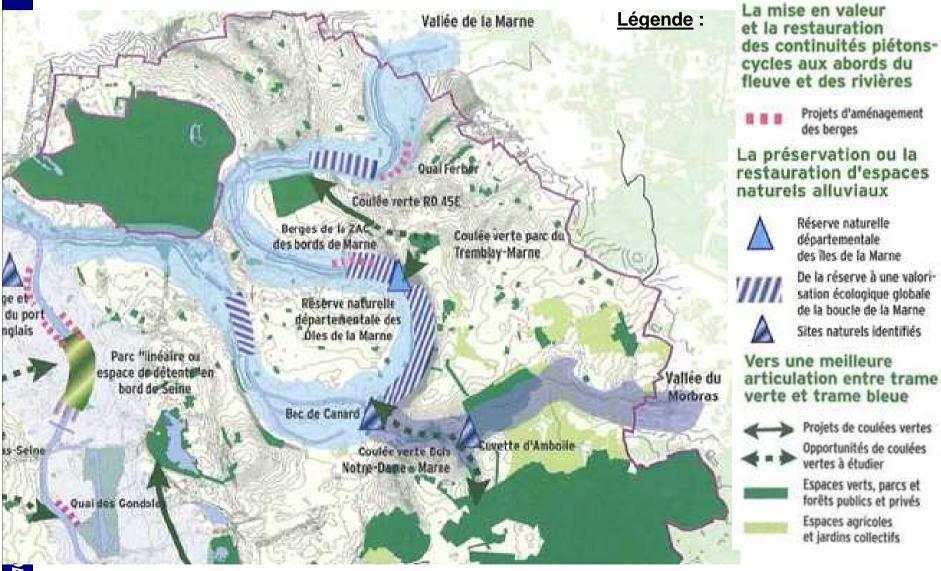
Préserver des axes de circulation des espèces animales et végétales entre les noyaux de biodiversité



#### Noyaux de biodiversité

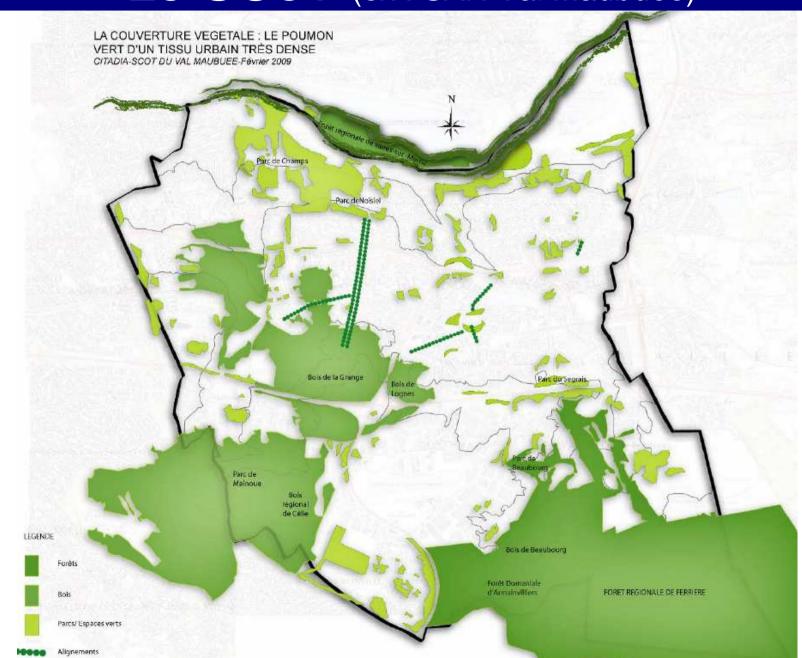


## Plan vert 2006-2016 (CG94)



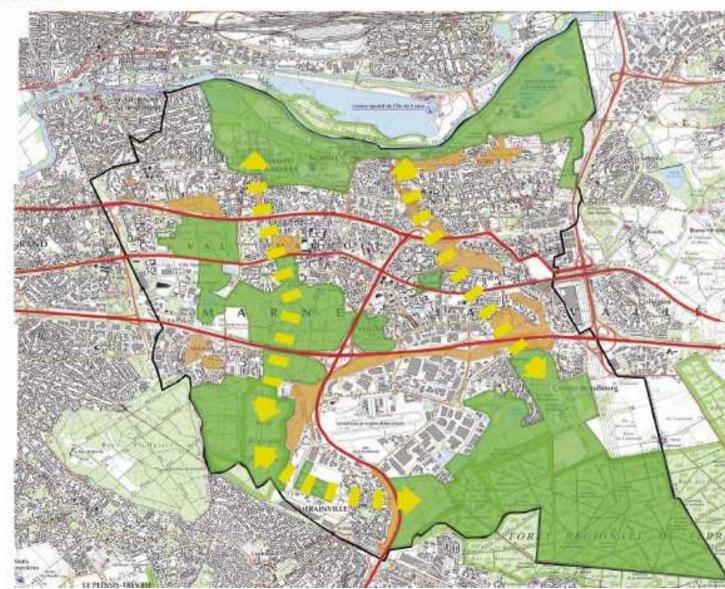
Le réseau hydrographique, élément structurant du paysage et des milieux naturels

# Le SCoT (ex : SAN Val Maubuée)



## Le SCoT (ex : SAN Val Maubuée)

UN POTENTIEL ECOLOGIQUE FORT CONFRONTE A DES PRESSIONS IMPORTANTES CITADIA-SCOT DU VAL MAUBUEE- mars 2009



VALEUR ECOLOGIQUE DES MILIEUX NATURELS (d'après l'étude provisoire d'Ecosphère du 18 mars 2009) :

Valeur forte

Valeur moyenne à faible

LIAISONS ENTRE MILIEUX NATURELS A VALORISER :

Corridors écologiques

PRINCIPAUX FREINS AUX LIAISONS ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE :

 Les grandes infrastructures de transport



## Parole à la salle!

Des commentaires ? (échelle de collecte des données

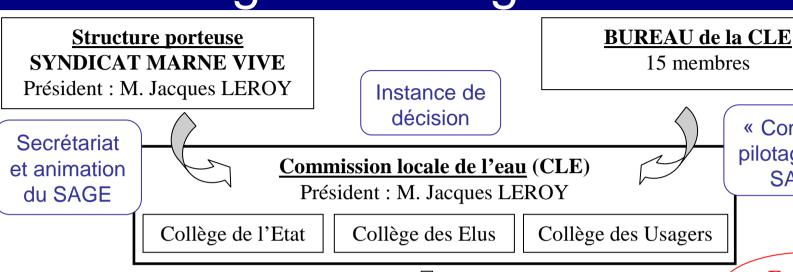
Des compléments d'information (données, projets, problématiques...) à apporter à ce qui a été présenté ?

Quelle contribution à l'état des lieux du SAGE ?

Thèmes à aborder en priorité ?



# Organisation générale



Experts, Scientifiques..

« Comité de

pilotage » du

SAGE

#### **Commissions thématiques**

Groupes de travail Instances de concertation

Commission Qualité: M. Christian CHAPRON (SIAM)

Commission Milieux naturels : M. Nicolas CALVET (SIAAM)

Commission Aménagement : Mme Josiane BERNARD (CG 93)

Commission Usages: M. Michel BARBARIN (CDA 94)

Acteurs non membres de la CLE

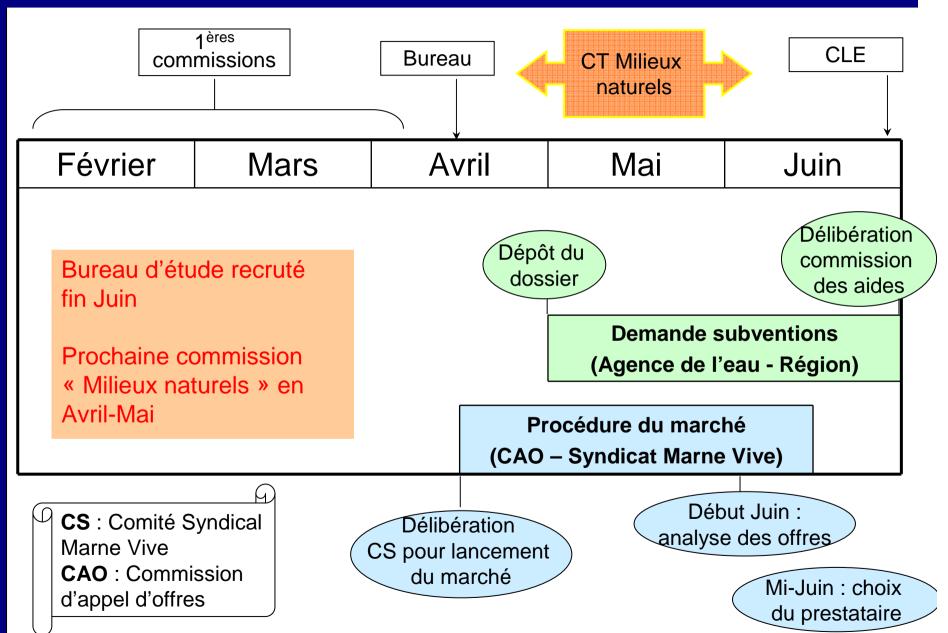
!! Non restreint aux représentants à la CLE !!

### Rôle des entités

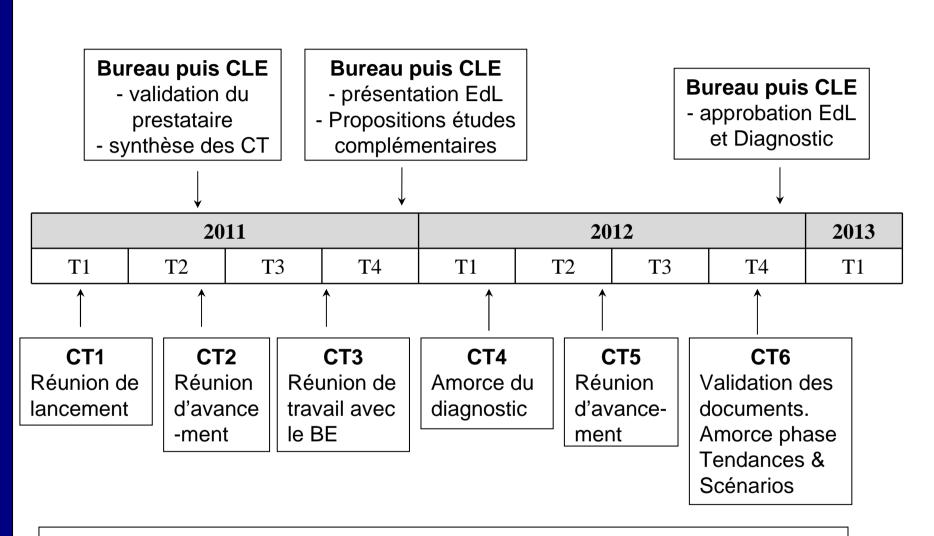
- ✓ Membres de la commission : Mobilisation des services et de leurs réseaux pour enrichir l'EdL ;
- ✓ Président de la commission : Animation des réunions, synthèse des échanges en Bureau et en CLE ;
- ✓ Animateur : Référent des acteurs du territoire, appui technique et administratif au Président de la commission (présentations, analyses...)
- ✓ Bureau de la CLE : Rôle essentiel de pilotage des commissions (synthèse, arbitrages, interfaçage...) ;
- ✓ CLE : Valide les orientations proposées par les CT et le Bureau
- ✓ Bureaux d'étude : appui, analyse des documents ;



### Calendrier à court terme



## Calendrier EdL - diagnostic



Environ 1 réunion par trimestre Combiner réunions de travail et réunions à vocation plus pédagogiques

#### Pour conclure!

- ✓ Coupon d'inscription aux CT : ¾ des membres de la CLE se sont inscrits.
- => Identifier d'autres interlocuteurs possibles (récurrents ou ponctuels)

#### Dates fixées!

- Qualité : jeudi 3 février
- Aménagement : vendredi 4 mars
  - Usages : 1ère semaine Avril

Pensez à communiquer vos données

à l'animateur du SAGE

Christophe.debarre@marne-vive.com - 01 45 11 65 71